



INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate Wing Foil Samedi 15 novembre 2025 Lac de Sanguinet Club de Voile de Sanguinet Grade 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'annexe B, à l'exclusion de la RCV B8, l'annexe WF et les RIR wingfoil proposés sur les régates de grade 5.
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, chartes et Règles techniques et les Règles techniques et de sécurité des supports à foils
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 La RCV Annexe T, Conciliation, s'appliquera

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **1 heure** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau avec un tableau sur le bateau comité.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est [sur la face SW du club House](#)

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au bout du ponton.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Briefing coureurs	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 15 novembre	Wing	12h30 au port	13h

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé **2 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Il pourra être couru 4 courses d'affilée avant un retour à terre pour 15 minutes avant le renvoi sur l'eau pour d'autres séries de courses.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont Pavillon blanc avec planche rouge

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer sur un tableau à bord du bateau comité.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée cylindrique blanche	Bouée bâton jaune	Bouée cylindrique blanche

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV B4.44 s'applique.

a) Pour les wingfoils, la RCV (F) 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité d'un tour est remplacée par une pénalité en points.

b) Sur les départs au vent de travers (slalom, ...), un seul BFD pourra être retiré dans les courses. À partir du deuxième BFD, la pénalité sera DNE (ceci modifie RCV 30.4)

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
WING	5 minutes	8 minutes	4 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **4 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du club

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé en face des vestiaires hommes. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 **Chaque concurrent devra se faire pointer au bateau comité avant chaque course.**

19.2 Les concurrents devront porter en permanence sur l'eau :

- une combinaison intégrale d'une épaisseur minimum de 2mm
- un casque homologué EN 1385
- un gilet d'impact
- un leash d'aile
- le port de chaussons est fortement recommandé.
- un leash de flotteur est recommandé par vent fort

19.3 Les équipements individuels de flottabilité seront portés conformément à la RCV 40.

19.4 Il est recommandé de choisir un flotteur possédant un volume en litre au moins égale à son poids afin de pouvoir rentrer en autonomie en cas de vent faible

19.5 Pour une infraction à une règle de sécurité, le jury pourra, après instruction, appliquer une pénalité allant de 10% du nombre des inscrits.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme rose

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

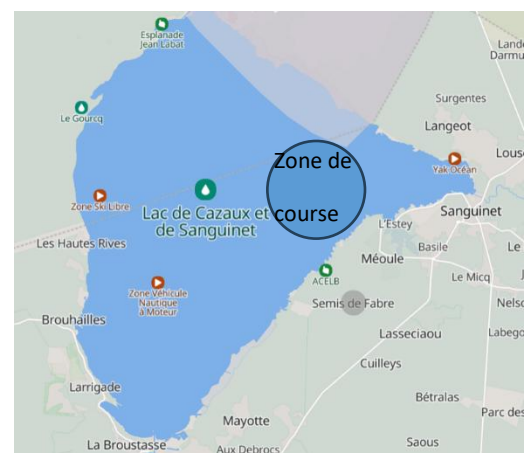
26. PRIX

Les prix seront distribués.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Hélène LA SALMONIE

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

